

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :
Le 08 juin 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/016/16

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Boni de liquidation de
l'Office de Tourisme du
Valenciennois.

L'an deux mille seize, le 22 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10 et R2221-1 à R2221-52 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu la Convention d'Apport intervenant entre l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » et l'ÉPIC « Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole » ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme,

Suite à la dissolution de l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » prononcée le 24 mai 2012 lors de son Assemblée Générale Extraordinaire et suite à la liquidation engagée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juillet 2013, les commissaires liquidateurs, Monsieur Philippe DESSENIS et Madame Isabelle DUSCHET souhaitent procéder à l'affectation du boni de liquidation.

Le boni de liquidation s'élève à la somme de 239 675, 67€ et comme décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association du 19 juillet 2013, il est proposé de verser les disponibilités au profit de l'ÉPIC.

Aussi, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,



- D'accepter le boni de liquidation de l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » s'élevant à 239 675, 67€uros ;
- D'accepter d'utiliser le boni de liquidation de l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » à des opérations d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

ACCEPTTE :

- Le boni de liquidation de l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » s'élevant à 239 675,67 €uros,
- L'utilisation du boni de liquidation de l'association « Office de Tourisme du Valenciennois » à des opérations d'investissement.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente :

-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

